

NOTRE VILLE

Figéac infos

décembre 2023



ÉDUCATION

La Ville consulte pour élaborer son prochain
Projet Éducatif De Territoire

Ici, lors de l'enquête réalisée
aux abords des écoles.

Le Vrai du Faux

Décryptage des 7 rumeurs
qui ont circulé cette année



FIGEAC

« Meilleurs Voeux 2024 »



*Rendez-vous cet été
pour profiter de la place Carnet !*

Édito



04-05 //

Se mobiliser pour la jeunesse

06 //

Se souvenir

07-09 //

DOSSIER « Décryptez le Vrai du Faux »

10-11 //

Agir durablement

12-13 //

Améliorer le cadre de vie

14-15 //

Soutenir l'action culturelle

17 //

Accueillir et accompagner

18-19 //

Espace réservé à l'expression
des conseillers municipaux

Réalisme et anticipation

Environnement, éducation, cadre de vie, solidarité sont, comme vous pourrez le voir dans ce numéro, mais surtout le vivre au quotidien dans notre Ville, les préoccupations de la mairie et de ses services.

Dans un contexte inflationniste qui impacte la commune, comme les ménages et les professionnels, vos élus ont fait le choix de maîtriser les dépenses d'énergie et les coûts de personnels, ce qui a permis de maintenir un niveau d'investissement comparable à celui d'avant la crise.

Ce sont les entreprises, pourvoyeuses d'emploi local, qui en ont bénéficié très majoritairement.

Une ville se gère au quotidien mais doit aussi se projeter dans l'avenir.

Ces perspectives demandent toujours un temps long d'analyse technique, financière et environnementale qu'il est souvent difficile d'appréhender.

Nous organiserons dans les mois qui viennent des débats publics sur ces sujets, qui méritent mieux que des petites phrases de commentaires.

Dans la perspective de l'année qui commence, soyez assurés que l'équipe municipale, ainsi que les agents de la commune, sont à votre écoute et vous présentent leurs meilleurs vœux avec une pensée particulière pour ceux qui sont dans la difficulté.

André MELLINGER

Maire de Figeac

Vice-Président du Département du Lot



Retrouvez toute
l'actualité de votre
commune sur la page
Facebook
@VilledeFigeac !

Bulletin d'informations
Décembre 2023

N°30

Directeur de la publication

André Mellinger

Rédaction / Photo

Mairie de Figeac

Publicité : Ville de Figeac

Impression : Reprint - Tirage : 7000 ex -
imprimés sur papier géré durablement,

Dépôt légal : décembre 2023

Design graphique : Agence Place Publique

ÉTAT CIVIL - Du 1^{er} octobre au 30 novembre 2023

Naissances :

Andréa Breil ; Emma Desramaux ; Léo Desramaux.

Mariages :

28 octobre : Hacène Agoune et Christine Estival

11 novembre : Laura Girard et Marie Austruy

18 novembre : Ibrahima Sidibé et Mahava Soumah

Décès :

Marcelle Laleton ; Marie Bartkowiak ; Agnès Calsac ; Pierre Le Bret ; Didier Prilot ; Robert Vavasseur ; Henri Vayssouze-Faure ; Bernadette Courtiol ; Joselyne Despeyroux ; Jean Arnaud ; Serge Austruy ; Gilbert Prévot ; Camille Brunet ; Simone Bruel ; Paulette Persouyre ; Daniel Aubry ; Marie Ziemiak ; Rolande Squarzoni ; Gilberte Cassan ; Jeanne Albert ; Bernard Sirou ; Pierre Fiches ; Elisabeth Porcu ; Martial Gouel ; Chantal Dupont ; Anthony Nielson ; Sylvie Sourbadère ; Maurice Galinon ; Pierre Costes ; Louis Prat ; Véronique Manat ; Louis Cochet.



© Benoit Granier

Conseil Municipal Jeunes

Des citoyens « en herbe » engagés

Zoé Rabassa et Mathéo David ont représenté le CMJ de Figeac au Conseil des Ministres des Enfants.

Élu(e)s en avril 2022, les membres du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) poursuivent leur mandat avec motivation et enthousiasme. Porte-paroles des jeunes Figeacois, ils travaillent ensemble pour faire entendre leurs idées et initier des projets à mener dans leur ville. Un engagement qui les a récemment conduits à Paris, au ministère de l'Enfance.

Le 22 novembre, deux d'entre eux ont participé au **Conseil des Ministres des Enfants**, aux côtés de 14 autres jeunes conseillers(ères) issu(e)s de 8 villes adhérentes à l'ANACEJ (*). Zoé et Mathéo étaient accompagnés par Reyda Sehlaoui, conseiller municipal délégué à la Jeunesse et Jean-Claude Stalla, conseiller municipal.

La rencontre s'est déroulée **en présence de Charlotte Caubel**, secrétaire d'État chargée de l'Enfance, **Olivier Veran**, porte-parole du Gouvernement et **Perrine Goulet**, députée de la Nièvre et présidente de la délégation des droits des enfants à l'Assemblée nationale.

A l'issue des tables-rondes, les participants ont pu **témoigner de leur expérience, des actions menées** au sein de leurs conseils respectifs **et débattre sur la valorisation de la parole des jeunes**. Ces échanges furent l'occasion, pour les membres du Gouvernement, de constater l'engagement de la jeunesse au niveau local et, pour les jeunes, de s'exprimer librement et d'en apprendre davantage sur les institutions nationales.

(*) Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes. Les autres délégations : Strasbourg/ Schiltigheim, Issy-les-Moulineaux, Allonnes, Arras, Blagnac, Rumilly et Mamoudzou (Mayotte).



Les tables-rondes ont donné lieu à des échanges riches entre les jeunes élus.

© Benoit Granier

Impliqué(e)s dans la vie locale, les jeunes élu(e)s se mobilisent aussi régulièrement lors de manifestations pour défendre des causes qui leur sont chères.

A l'occasion d'**Octobre Rose**, Zoé, Pauline et Maéva ont répondu à l'invitation du Centre Social et de Prévention pour préparer la soupe qu'elles ont ensuite servie toute la soirée aux participants à la marche aux lampions.

Dans le même esprit, les jeunes ont participé au **Téléthon**, en vendant les ballons de la Chaîne de l'Espoir. **D'autres actions sont en préparation** : une participation à la journée Handisport avec l'Office intercommunal du Sport sous la forme d'un mur d'expression, l'organisation d'une soirée pour les 10-14 ans avec la Fédération Partir ou encore un Carnaval avec la Maison des Seniors.

Lors d'une séance plénière, les membres de la **commission Environnement** ont convié Michel Lavayssière, conseiller municipal délégué aux travaux publics et à la voirie, pour lui **présenter une idée** : appliquer une peinture lumineuse sur les passages piétons situés à proximité des établissements scolaires pour les rendre plus visibles quand il fait sombre. Sensible aux arguments des jeunes, l'élu s'est engagé à se renseigner sur la faisabilité technique et financière du projet.



Premier atelier collectif pour les acteurs du PEDT le 21 novembre dernier.

Éducation

La Ville consulte pour élaborer son prochain PEDT (*)

En 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, la Ville s'est dotée de son premier Projet Educatif De Territoire (PEDT). Reconduit tous les 3 ans, il a été à plusieurs reprises adapté aux nouveaux besoins, avec toujours comme priorité le bien-être des enfants. Le PEDT 2021-2024 arrivera à échéance à la rentrée prochaine. Pour son renouvellement, la Ville vient d'engager une réflexion avec ses partenaires, en impliquant également les enfants et les parents.



Un Projet Éducatif De Territoire : C'EST QUOI EXACTEMENT ?

Il s'agit d'un outil de collaboration, co-construit et mis en œuvre avec différents partenaires éducatifs parmi lesquels l'Education nationale, la CAF, les enseignants, les agents des écoles, la Fédération Partir, les services municipaux dédiés à l'Enfance et la Famille (Centre Social, Jardin d'enfants et services à la population), l'Office Intercommunal du Sport, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, les représentants des parents d'élèves, des associations et des intervenants extérieurs. Le PEDT formalise l'engagement et l'intervention de chacun sur l'ensemble des temps de vie des enfants.

Dans ce cadre, des activités péri-éducatives (APE) variées sont proposées aux élèves scolarisés dans les écoles publiques, avec une volonté affirmée de rendre accessibles à toutes les familles des espaces d'apprentissages complémentaires à l'école. Cela se traduit tout au long de la scolarité par un parcours de découverte créatif, culturel et sportif visant à favoriser l'épanouissement physique et intellectuel ainsi que le « vivre ensemble ».

UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE ORIGINALE

Pour construire le prochain PEDT (2024-2027) et élargir sa réflexion, la Ville de Figeac a sollicité l'accompagnement et le regard extérieur de l'Université Rurale Quercy Rouergue (URQR)(**). L'association a été missionnée pour analyser le projet actuel et définir, avec la commune et les acteurs éducatifs locaux, la feuille de route de la prochaine politique éducative municipale.

Parce que l'éducation est l'affaire de toutes et de tous, l'URQR a mis en place une démarche participative associant les partenaires qui font vivre le projet ainsi que les enfants scolarisés à Figeac et leur famille. En novembre, une enquête était proposée sur le site de la Ville et des sondages ont été réalisés aux entrées/sorties des écoles. Jusqu'à mi-janvier, les données collectées en ligne et sur le terrain seront complétées par des ateliers collectifs et des entretiens individuels. Une manière d'être au plus près des priorités et des besoins de chacun.

Ces éléments et témoignages seront ensuite analysés par l'URQR et présentés au comité de pilotage qui se tiendra en février. Ils serviront notamment de base de travail pour élaborer le nouveau Projet Educatif de Territoire qui entrera en vigueur en septembre 2024.

(*) Projet Éducatif De Territoire

(**) Association d'éducation populaire basée à Villefranche de Rouergue, spécialisée dans la réalisation d'études et de diagnostics de territoire.

Collège Masbou

Le parvis dénommé « Esplanade de la liberté d'expression, en mémoire de Samuel Paty »

Samedi 9 décembre, à l'occasion de la journée nationale de la laïcité, la Ville de Figeac organisait, en partenariat avec le Département du Lot, le Collège Marcel Masbou et le Comité Laïcité et République du Lot, une cérémonie publique pour la défense de la liberté d'expression, en mémoire de Samuel Paty. Un hommage très émouvant et fort en symboles auquel les collégiens et leur principale, Stéphanie Bronquart, étaient pleinement associés.

Sur le parvis de l'établissement, la plaque a été dévoilée à quatre mains par André Mellinger, maire de Figeac, et Pauline Moureyre, maire du Conseil Municipal Jeunes de Figeac et élève au sein de l'établissement figeacois. Une nouvelle dénomination, votée à l'unanimité par le Conseil Municipal à la date symbolique du 16 octobre 2023, soit trois ans après l'assassinat de Samuel Paty et trois jours après celui de Dominique Bernard, tous deux professeurs et victimes d'un attentat terroriste.



DES LECTURES ET UN HYMNE QUI RASSEMBLENT

Plusieurs **extraits de textes^(*) en lien avec la laïcité, les valeurs de la République et de l'Humanisme** ont été lus par des collégiens. Des morceaux choisis et travaillés en amont avec deux enseignants : Eric Ambite, professeur d'Histoire-Géographie-Education Morale et Civique (réfèrent citoyenneté) et Georges Chaumar, professeur de français/latin (réfèrent laïcité).

Guillaume Baldy, vice-président du Département du Lot, Frédéric Lacabane, président de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) du Lot et André Mellinger ont tour à tour pris la parole soulignant leur attachement à l'école républicaine et laïque qui, en assurant la transmission de l'esprit critique des élèves. L'occasion aussi de rappeler que défendre la liberté d'expression face à l'obscurantisme est un combat loin d'être gagné qui nécessite, de notre part à tous, un devoir de vigilance quotidien.

Pour clôturer la cérémonie, **les élèves de la classe Dispositif Musical de Pratique Instrumentale**, dirigés par Samuel Collart, professeur de musique, **ont joué et chanté l'Ode à la Joie**. Un très beau poème de Friedrich von Schiller, mis en musique par Beethoven, devenu en 1985 l'hymne officiel de l'Union européenne. Un choix là aussi très symbolique pour célébrer l'unité et la fraternité entre les peuples.

Retrouvez les temps forts de la cérémonie dans le reportage de Canal fi disponible sur www.ville-figeac.fr et sur la chaîne YouTube de la Ville de Figeac.

^(*) Parmi lesquels : Lettre d'Albert Camus à son instituteur ; articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; poème d'Andrée Chédid ; Plaidoyer pour la fraternité du philosophe Abdennour Bidar, Traité sur la tolérance de Voltaire ; postambule de la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne d'Olympe de Gouges ; articles de la Charte de la Laïcité à l'école, etc.



Le Vrai du Faux

Décryptage des 7 rumeurs qui ont circulé cette année

Avec Internet et les réseaux sociaux, la création de contenus et le partage d'informations n'ont jamais été aussi faciles et rapides que ces dix dernières années. Les phrases chocs, les titres accrocheurs, la recherche du buzz à tout prix, aboutissent parfois à la simplification des débats voire à la diffusion de fausses informations (aussi appelées « infox » ou « fake news »). Pour une opinion tranchée mais éclairée, ce dossier vous partage 7 contre-vérités locales lues ou entendues en 2023.

PRÉMUNISSEZ-VOUS CONTRE LA DÉSINFORMATION

Les fausses informations et leur diffusion à grande échelle sont devenues monnaie courante dans un contexte d'hypermédiatisation. **On estime qu'elles se propagent 6 fois plus rapidement que les informations objectives.**

Voici quelques recommandations pour ne pas tomber dans le piège de l'une d'entre elles.

Identifier la source de l'information

Si elle ne provient ni de l'organisme décisionnaire de la mesure ou du projet mis en avant ni d'un organe de presse reconnu pour sa rigueur journalistique, il est possible qu'une personne avance une supposée vérité en évitant de mentionner par choix, en vue de manipuler son auditoire, ou par simple méconnaissance du projet, l'ensemble des tenants et des aboutissants qui ont permis d'arriver à ce résultat ou à cette décision.

Questionnez-vous : qui (diffuse le message), quoi (qu'est-ce qu'il en est dit), où (quel canal est utilisé pour diffuser l'information), comment (cette information a été obtenue), pourquoi (quel est l'objectif caché ? veut-on nuire à quelqu'un ?).

Voir large

Méfiez-vous des supposées vérités avancées en une phrase. Le plus souvent, un projet, une décision, une action publique est l'aboutissement de tout un processus de réflexion mené sur plusieurs mois voire plusieurs années, en concertation avec divers acteurs institutionnels et professionnels. La réalité est souvent plus complexe que l'énoncé rédigé dans un style visant à choquer l'opinion ce qui créera un buzz, des réactions et générera de l'audience.

Regarder plusieurs sources d'information

Avant de partager l'information, vérifiez son exactitude et forgez-vous votre propre esprit critique en croisant les informations de plusieurs sources identifiées comme fiables.

« Une fois refaite, la place Carnot sera interdite aux voitures et aux commerçants du marché »



Lorsque les travaux de la place Carnot seront terminés, **le marché hebdomadaire du samedi occupera de nouveau les rues et places actuellement inaccessibles en raison du chantier.** Les étals reflouriront place Champollion, place Carnot autour et sous la halle (qui elle a simplement été repeinte), rue de la République et place Vival.

La place restera également accessible aux voitures. En revanche, elles devront rouler au pas et respecter la réglementation de la zone partagée mise en place afin de redonner la priorité aux piétons. Elles pourront toujours y stationner, même si le nombre de places a été légèrement réduit afin de dégager les perspectives d'ouverture sur la halle et faire de ce lieu, un espace dédié à la détente et aux commerces. Comme les années précédentes, **la circulation sera restreinte en juillet et août avec la piétonnisation du centre-ville de 11h30 à minuit.** Une mesure désormais plébiscitée qui favorise l'activité commerciale du cœur de ville et participe à son attractivité.

« La Ville est responsable de la hausse des impôts fonciers »



Le calcul de la cotisation de la taxe foncière repose sur une base correspondant à la valeur locative du logement **déterminée par l'État** (services fiscaux). Cette base peut évoluer en fonction des travaux réalisés dans l'habitation. Indexée sur l'inflation, elle est réévaluée chaque année par le Parlement via la Loi de Finances.

Différents taux s'appliquent sur cette base :

- le taux intercommunal de la Communauté de communes du Grand-Figeac,
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) déterminée par le Grand-Figeac,
- la taxe spéciale relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) votée par le Grand-Figeac et instaurée par le Gouvernement,
- des frais de gestion prélevés par l'État,
- le taux communal déterminé par la commune. **Ce taux est le seul point sur lequel la Ville a un pouvoir de décision et, depuis 12 ans, elle a décidé de ne pas l'augmenter.**

La cotisation de la taxe foncière peut donc mécaniquement évoluer en dépit du choix du Conseil municipal de ne pas toucher au taux communal. Ainsi, en 2023, la taxe foncière a augmenté partout en France en raison de la hausse des bases de 7,1% décidée par le Gouvernement pour tous les propriétaires (contre 3,4% en 2022). Localement, le taux de la TEOM tirée vers le haut par les taxes nationales et celui de la GEMAPI ont également connu une légère hausse.

« Les marchés publics attribués par la collectivité sont truqués »



Les contrats conclus par la Ville suivent des procédures nationales de marchés et de publicité très strictes, dans le respect de la transparence et de l'égalité des candidats. Chaque besoin est tout d'abord détaillé dans un cahier des charges qui fait l'objet d'une communication sur le site internet de la commune à partir de 25 000 € et dans les journaux officiels spécialisés (JAL, BOAM, JOUE) pour les montants plus élevés selon les caractéristiques du marché à passer (travaux, fournitures, services). A la fin de la période de consultation, la collectivité a accès aux offres déposées par les entreprises en ligne, sur une plateforme sécurisée. Ces offres sont ensuite analysées et notées par les techniciens de la collectivité selon les critères inscrits dans le cahier des charges. L'analyse est présentée pour avis à la **commission des marchés publics composée d'élus de la majorité et**

Indice du coût de la construction



source INSEE

de la minorité. Les entreprises non-retenues peuvent avoir accès au classement final sur simple demande.

Il peut arriver qu'entre l'estimation du besoin et les prix annoncés dans la réponse des entreprises, on observe des variations. Cela peut être dû à des imprévus lors de la consultation des entreprises (ex : problème sur la nature des sols, archéologie

préventive, amiante...). Cela peut être aussi dû à l'inflation, notamment sur des gros projets dont l'estimation initiale remonte à plusieurs années, et ce malgré les réévaluations intermédiaires. Par exemple, un projet évalué en 2020 se base sur le coût réel de travaux réalisés en 2018 alors que l'appel d'offres lancé en 2024 intégrera des prix de marchés beaucoup plus élevés à cause de l'inflation.

« Figeac dépense plus que les communes de sa taille et investit au-dessus de ses moyens »



Figeac est reconnue pour son dynamisme, son tissu économique (8400 emplois), son statut de Sous-Préfecture et de ville centre de la Communauté de communes du Grand-Figeac. **Son budget d'investissement est cependant constant et s'élève à environ 3,7 M € par an.** C'est sa capacité à mobiliser des partenaires qui lui permet de capter des financements supplémentaires et donc de mener une politique d'investissements parfois plus ambitieuse que les autres communes de sa taille. Une stratégie payante, au propre comme au figuré, qui contribue au maintien de la qualité du cadre de vie, des services et des équipements de la commune, **sans nuire à sa bonne santé financière.**

Par exemple, grâce à la participation financière de l'État, du Département du Lot, de la Région Occitanie et du Grand-Figeac, maître d'ouvrage **des travaux d'aménagement de la place Carnot et de la place Louis Lacombe, la commune ne payera que 20% du montant global du chantier** soit 470 000 € sur un total de 2,5 M € (2 M € de travaux et 500 000 € d'études et d'honoraires). Une gestion financière optimisée et intelligente qui n'induit aucune augmentation du taux communal des impôts locaux ; une crainte partagée par de nombreux habitants.

« Une centrale hydroélectrique pourrait financer les travaux du Surgié »



Les analyses réalisées pour mesurer le potentiel hydroélectrique du Célé démontrent le contraire. Une centrale installée au niveau du Surgié ne pourrait dépasser 72 kW au vu de la consistance légale du moulin. De plus, cette centrale serait à l'arrêt en période d'étiage et perturbée en période de crue. Elle ne pourrait donc fonctionner qu'environ 6 mois par an. **Sa production annuelle serait alors comprise entre 100 000 et 150 000 kWh et générerait environ 15 000 €** (indice actuel : 13 cts/kWh).

Pour mémoire, en France, la consommation moyenne d'électricité par an et par foyer est d'environ 4 700 kWh. **Cette solution produirait donc l'électricité correspondant à la consommation de seulement 21 foyers/an.** La mise en place de cette centrale nécessiterait par ailleurs : la destruction du barrage actuel qui menace de s'effondrer et la reconstruction d'un nouveau, l'alimentation en eau du moulin et l'installation d'équipements spécifiques soit un investissement de plus de 4,5 M €. Il faudrait ajouter à cela les frais annexes d'entretien annuel de l'ouvrage et de la passe à poissons. Au vu des investissements à réaliser et du faible potentiel hydroélectrique, la réalisation d'une telle centrale est possible mais **les bénéfices générés ne couvriraient même pas les coûts d'entretien.** C'est d'ailleurs pour ces raisons que le Célé n'a pas été retenu dans le schéma de développement de l'énergie hydroélectrique que réalise actuellement le Département du Lot.

« Le projet initial du Surgié est passé de 2,7 M € à 6,6 M € »



Ces 2 chiffres ne sont pas comparables car ils ne correspondent pas au même projet!

Le montant initial avancé en 2020 (2,7 M €) correspond uniquement à la suppression du barrage et au retour du Célé dans son lit naturel. En actualisant ce coût par rapport à l'évolution de l'indice de construction, l'évaluation de ces travaux s'élève actuellement à **3,4 M €**.

A ceci s'ajoutent aujourd'hui :

- les travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau potable, rendus obligatoires par le faible niveau d'eau récurrent du Célé en été, estimés à **2,5 M €**. La collectivité a fait le choix d'inclure ces travaux dans le projet du Surgié pour bénéficier des subventions.
- des travaux de revalorisation paysagère du site plus ambitieux, demandés par les financeurs et exigés par la loi Climat et Résilience, dont l'estimation s'élève à **700 000 €**.

Comme ils répondent à plusieurs obligations réglementaires et à la nécessité d'adaptation au changement climatique, ces travaux (**3,4 M € + 2,5 M € + 700 000 € = 6,6 M €**) sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 70 à 80%.

La destruction/reconstruction du barrage à l'identique – autre option envisagée en 2020 – serait plus chère (montant actualisé selon l'indice de construction : 3,8 M €) et ne serait subventionnée qu'à hauteur de 10%. Contrairement au scénario retenu, cette option ne réglerait ni les problèmes de continuité écologique, ni celui des cyanobactéries présentes dans le plan d'eau (comme dans tous les lacs de faible profondeur et dans lesquels le renouvellement de l'eau est faible). Le reste à charge pour la collectivité serait par ailleurs plus de 4 fois plus élevé que le scénario retenu.

En conclusion :

• **Scénario retenu :**
« Effacement barrage/renaturation Célé »
Reste à charge pour la Ville estimé à 680 000 €

• **Scénario écarté :**
« Destruction/reconstruction du barrage »
Reste à charge pour la Ville estimé à 3 M € a minima

Evaluations hors prise d'eau et revalorisation paysagère non budgétées dans le montant du scénario écarté en 2020.

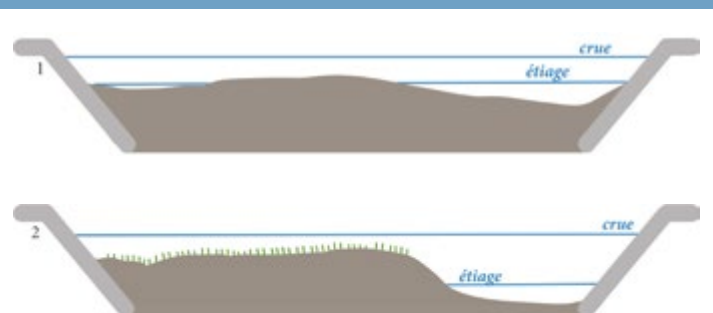
« Le Célé déborde en cas de fortes pluies car il n'est plus entretenu »



En cas de crue annuelle, le débit du Célé peut atteindre 100 m³/s. On pourrait penser que retirer les pierres qui s'accumulent dans le Célé pour former un îlot retarderait son débordement. Or, celles-ci ont été déplacées naturellement par le courant dans le lit de la rivière. Elles ne constituent donc pas un apport de matière supplémentaire. **En enlevant, par exemple, 300 m³ de cette matière accumulée soit 28 camions de chantier, le débit du Célé les comblerait en 3 secondes.** Ce n'est pas une question de stock (volume) mais de flux (débit). Comme pour une baignoire, c'est le rapport entre le débit du robinet et la capacité de la bonde à évacuer l'eau qui limitera le débordement. Pour le Célé, à Figeac, c'est entre autres le pont Gambetta qui fait office de bonde et qui agit sur le débit de la vidange.

Il faudrait que le niveau du lit du Célé tout entier soit plus grand (en largeur et/ou profondeur), en amont et en aval, pour pouvoir absorber plus de débit sans déborder. De plus, lorsqu'il y a une surlargeur, comme au niveau du quai Foch, le courant ralentit et la rivière dépose des matériaux prélevés plus haut. Ces dépôts continuent jusqu'à ce que la surlargeur soit comblée.

Le fond de la rivière étant un écosystème sensible, il est de toute façon strictement interdit de le draguer depuis la loi Voynet de 1999.



Formation naturelle d'un îlot :

Le fond du lit de la rivière se creuse en même temps que les matériaux se redéposent sur l'atterrissement. Dans les deux cas, le même débit passe à l'étiage et en crue.



Construction du bassin d'orage

Point d'étape du chantier

Engagés cet été, les travaux de construction du bassin d'orage, avancent à grands pas chemin du moulin de Laporte. Une visite sur site, organisée mi-novembre avec le maître d'œuvre, les entreprises et les services techniques de la Ville, a permis aux élus présents de constater l'avancement du chantier et de mieux appréhender le rôle et le fonctionnement de l'ouvrage.

Pendant la période d'étiage du Célé, les entreprises ont lancé les travaux de génie civil du bassin et ceux du collecteur de trop-plein qui ont nécessité un abaissement du niveau d'eau, de fin août à fin octobre, pour l'installation d'une conduite dans le lit de la rivière. Le bassin enterré, d'une capacité de 1 650 m³, a été creusé sur 6 m de profondeur par une immense foreuse, puis ancré au sol sur des fondations spécifiques afin de garantir sa stabilité.

Les travaux de gros œuvre sur le bassin et ses équipements se poursuivront jusqu'à l'automne 2024. En parallèle, débutera le second volet de l'opération. Il comprendra la création du collecteur de transfert entre le pont du Gua et le bassin d'orage, des interventions sur deux collecteurs et le réaménagement en amont de plusieurs déversoirs d'orage. Ces travaux s'échelonneront sur 2024 et 2025 et nécessiteront à nouveau d'abaisser le niveau du Célé.

Fin 2025, une fois l'ensemble mis en service, seul le bâtiment technique bardé de bois, situé au-dessus du bassin enterré, sera visible à l'extérieur. En plus de cette intégration paysagère soignée, l'équipement sera doté d'un dispositif anti-bruit et d'un système de désodorisation au charbon actif pour éviter des nuisances sonores et olfactives aux riverains.



Un bassin d'orage, COMMENT ÇA MARCHE ?

Par temps sec, le bassin d'orage fonctionnera comme un gros poste de relevage.

Lors de fortes pluies, il agira comme une vaste cuve de décantation. En stockant temporairement le premier flot d'orage, il captera les eaux usées et pluviales les plus sales, qui seront ensuite pompées, renvoyées dans le réseau puis vers la station pour y être traitées.

Si la pluie continue et que la station d'épuration sature, les pompes du bassin se couperont ou réduiront leur débit, il continuera à se remplir et, une fois que le niveau d'eau atteindra le trop-plein, le surplus sera rejeté au Célé. Ces déversements, qui resteront ponctuels, seront beaucoup moins polluants que ceux des déversoirs d'orage actuels car les eaux seront fortement diluées.

Dès que la station pourra accepter de nouveaux débits, le bassin se videra par refoulement vers le réseau et la station.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Lors d'épisodes pluvieux intenses, le bassin d'orage doit donc permettre de :

- soulager le réseau assainissement, en jouant un rôle de « tampon ».
- limiter les rejets d'effluents au milieu naturel en réduisant de 50 % les volumes déversés pendant la période estivale et en assurant moins de 20 jours de déversement par an.
- améliorer la qualité de la rivière et préserver les milieux aquatiques.

Cet investissement est **indispensable pour être en conformité avec la réglementation et répondre aux obligations environnementales.**

A ce titre, il est soutenu par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 70 %.

Plan de sobriété énergétique

Bilan de la 1^{ère} année d'expérimentation

En octobre 2022, face à la flambée des prix de l'électricité et du gaz, la Ville de Figeac a mis en place des mesures concrètes afin de limiter l'impact sur son budget et faire des économies.

Dans un premier temps, la commune a pu **contenir l'augmentation de la facture énergétique en adhérant à des groupements départementaux et régionaux d'énergie** qui permettent de massifier les achats et de faire baisser les prix (30 cts/kWh contre souvent plus de 50 cts/kWh sur les offres hors groupement). En parallèle, elle a choisi de **diminuer sa consommation d'énergie en agissant sur l'éclairage et le chauffage**.



Plusieurs mesures ont été prises : l'extinction de l'éclairage public en centre-ville à 00h30 et en périphérie dès 22h ; l'extinction de l'éclairage de mise en valeur des bâtiments et monuments, l'extinction d'un luminaire sur deux dans les stades ; l'abaissement de la température à 18,5°C



dans les locaux et l'amélioration de la performance de leurs systèmes de régulation de chauffage.

Après une année d'expérimentation, la municipalité a dressé un premier bilan, présenté lors du Conseil Municipal du 16 octobre dernier.

Sur la période de décembre 2022 à mai 2023, ces mesures ont permis de réduire :



- la consommation électrique sur les équipements communaux de 120 000 kWh (soit 44 000 €)



- la consommation de gaz sur les équipements communaux de 304 00 kWh (soit 26 000 €)



- la consommation électrique de l'éclairage public de 345 000 kWh (soit 127 000 €)

Sur le 1^{er} semestre 2023 cela représente une économie de plus de 197 000 €.

Compte tenu de l'augmentation des prix, la collectivité a tout de même vu sa facture énergétique augmenter par rapport à 2022, malgré ces économies.

Ces premiers résultats significatifs ont incité les élus à reconduire ces mesures de sobriété pour l'année à venir.

En complément, la Ville poursuit ses efforts sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux, notamment ses écoles, à travers un plan pluriannuel de travaux. Cette politique municipale va de pair avec la modernisation de l'éclairage public (passage à la technologie Led) menée par le Grand-Figeac depuis 2018.

Au-delà de l'impact financier sur le budget de la collectivité, ces mesures s'inscrivent dans une démarche environnementale pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la préservation de la faune et la flore. Et en la matière, chaque geste compte !

Place Carnot

La seconde phase de travaux a débuté

Le chantier mi-décembre : après la liaison en pavés avec la place Champollion, la pose du revêtement en pierre devant les immeubles et les commerces.

Le chantier s'est ouvert il y a un peu plus de trois mois et la transformation de la place Carnot est déjà perceptible.

Après les interventions en sous-sol sur les réseaux et les terrassements, les entreprises travaillent désormais en surface et sur le revêtement final.

Mi-novembre, l'entreprise FM pavage a réalisé la liaison avec la place Champollion. Un travail d'assemblage minutieux autour de plusieurs teintes de pavés pour créer une transition harmonieuse entre les deux places. Elle a également débuté la pose des bordures en pierre au pied des immeubles et des commerces. Le pavage de la place Louis Lacombe et des liaisons avec les rues adjacentes se fera en suivant.

De son côté, **la halle a fait « peau neuve »** avec la réfection de la peinture de sa charpente métallique et de la volige bois. Une **belle mise en valeur de l'édifice** qui accueillera prochainement des panneaux d'exposition relatant l'histoire de la place, de sa naissance au XIII^{ème} siècle au projet d'aménagement actuel.

La fosse de **l'arbre qui agrémentera le site** a été creusée en prévision de sa **plantation courant janvier**. Il s'agira d'**un Zelkova du Japon**, une essence tolérant la sécheresse et le climat urbain et dont le feuillage prend à l'automne des couleurs chatoyantes (orange à rouge). Le sujet de haute taille apportera une touche végétale à l'aménagement final et une ombre bienvenue en été.

Après une pause durant les fêtes de fin d'année, le chantier a repris en ce début d'année pour une **seconde phase** qui **concernera essentiellement le pourtour et le carreau central de la halle**.

Vite dit



RECYCLEZ VOTRE SAPIN DE NOËL ! Cinq points de collecte

Après les Fêtes, la même question revient chaque année : que faire de son sapin de Noël ?

Pour éviter des dépôts sauvages, la Ville met en place **des points de collecte**, accessibles jusqu'au 31 janvier 2024 : **place Vival** (côté Sous-préfecture), **place de la Raison** (à côté des containers enterrés), **boulevard Juskievewski** (à côté des containers enterrés), **au Foirail** (à l'entrée du stade) et **aux Pratges** (entre les courts de tennis et le skatepark).

Seuls les sapins naturels, sans décoration ni neige artificielle, sont acceptés. Les végétaux sont ensuite recyclés : après broyage, ils sont réutilisés par le service espaces verts pour du paillage ou la création de cheminements.



École Chapou

Une cour de récréation entièrement réaménagée et végétalisée

De nouveaux espaces et des équipements que les enfants se sont déjà appropriés.

Au retour des vacances de Toussaint, élèves et enseignants ont découvert les derniers aménagements réalisés dans la cour de l'établissement par l'entreprise ID Verde.

Les différents **modules de motricité en bois** et les **bacs du futur carré potager** sont venus compléter le terrain multisport en place depuis la rentrée. Des équipements plébiscités par les enfants. **Les plantations ont apporté la touche finale au projet.**

Dans quelques temps, les **arbres** (érables, sorbiers) offriront une ombre appréciable lors des journées de fortes chaleurs. Les **arbustes** (arbusiers, groseillers, cassissiers) et les **plantes vivaces aromatiques** (thym, sauge, santoline, lavande, romarin) apporteront de belles touches de couleurs et des parfums odorants.

En parallèle, les agents des services techniques, impliqués dans le projet depuis plusieurs mois, ont mis en place leurs dernières réalisations : des totems et hôtels à insectes fabriqués aux ateliers municipaux.

ZOOM SUR



PLACE SULLY Un square public dans un bel écrin de verdure

Chacun le sait, l'automne est la saison propice à la mise en terre des végétaux. En octobre, le service espaces verts de la Ville a procédé aux dernières plantations dans ce square ouvert au public depuis début septembre.

Autour du tilleul, des **arbustes** (amandier, grenadier, fusain, viorne obier) et des **plantes grimpances ou couvre-sol** (lierre panaché) sont venus agrémenter le lieu qui offrira, aux beaux jours, aux habitants du quartier et aux visiteurs un îlot de fraîcheur idéal pour faire une pause et se détendre.



Musée Champollion - Les Écritures du monde

Signature d'un partenariat avec un musée sud-coréen

*André Mellinger, maire de Figeac,
Hélène Lacipière, conseillère municipale
déléguée à la culture et Céline Ramio,
directrice du musée Champollion-
Les Écritures du Monde aux côtés du
directeur adjoint du musée national des
systèmes d'écritures d'Inchéon et de
ses collaborateurs.*

Si plus de 9 000 km séparent la France de la Corée du Sud, le musée Champollion de Figeac et le musée des systèmes d'écritures d'Inchéon partagent une thématique commune : les Écritures du Monde. Les relations entre les deux structures, qui remontent à plusieurs années, ont conduit à un accord officiel de partenariat signé le 20 novembre à Figeac.

Le musée national des systèmes d'écritures d'Inchéon, situé près de Séoul, a ouvert ses portes au public en juin dernier. Benjamin Findinier, précédent directeur du musée Champollion-Les Écritures du Monde, est à l'initiative de ce rapprochement opéré il y a environ 10 ans. En lui succédant, Céline Ramio a poursuivi les échanges et suivi l'élaboration du projet du musée sud-coréen. Elle s'est également rendue sur place, tout comme sa collaboratrice, Stéphanie Lebreton, chargée des collections. Afin de concrétiser ce partenariat, une délégation de cinq représentants du musée sud-coréen était reçue à Figeac fin novembre.

UNE COOPÉRATION INÉDITE

Grâce à cet **accord, signé pour deux ans**, les équipes françaises et sud-coréennes pourront travailler ensemble sur les connaissances et la diffusion de l'histoire des écritures à travers le monde. **L'objectif commun est de mettre en valeur les systèmes d'écriture.** Elle permettra notamment la création d'expositions, la réalisation d'études de recherche scientifiques, le partage d'outils et de ressources, l'élaboration de contenus et de supports pour développer le programme éducatif à destination du jeune public.

Cette coopération enrichira le travail mené au sein du musée Champollion - Les Écritures du Monde et participera à élargir son rayonnement, et celui de Figeac, bien au-delà de nos frontières. Lors de la signature de l'accord, le maire, André Mellinger a souligné ce point précisant que « *les habitants de Figeac doivent en être fiers* ».

*Après la visite du musée figeacois, passage obligé par
la place des Ecritures pour découvrir l'œuvre de Joseph
Kosuth qui rend hommage à Jean-François Champollion
et à son travail sur le déchiffrement des hiéroglyphes.*



ZOOM SUR

« FOUS » LE FESTIVAL

Bientôt la 2^{ème} édition !

Après le succès de la première édition en janvier 2023, Marco & Bruno sont de retour à Figeac pour un nouveau **festival d'humour**. Les deux frères, originaires de la commune, se consacrent aujourd'hui à leur passion pour la comédie et se produisent tout au long de l'année au café-théâtre toulousain Les 3T dans des pièces de boulevard.

Du 19 au 21 janvier 2024, avec quatre autres comédiens, ils seront sur la scène de l'espace François Mitterrand. Au programme, **quatre spectacles** : « *Dans la peau de ma femme* », « *Le prénom* », « *Psy, sex and fun* » et « *Le show des fous* » avec un orchestre pour clôturer en musique, façon blind-test et concert live, cette 2^{ème} édition. Un événement, attendu par le public, que les deux comédiens définissent ainsi : « *C'est un festival de fous, organisé par des fous, parti d'une idée folle, faire rire les gens* ».

Bonne humeur, convivialité et fous rires assurés !

Pour en savoir plus :
www.fous-le-festival.com
 Billetterie en ligne et point de vente au salon Mod'hair (25 rue de Colomb).



GRAINES DE MOUTARDS

La quinzaine culturelle à énergie positive !



Du 10 au 25 février, l'Astrolabe convie le jeune public à la traditionnelle quinzaine culturelle Graines de Moutards. United colors ! Mélangées, mouchetées, chamarrées ou même barbouillées, les couleurs seront le festin de l'édition 2024 !

Cinéma, art contemporain, musique, théâtre, jeux de lecture, patrimoine : dans une diversité détonante, les partenaires de Graines de Moutards (*) s'associent et ouvrent grand leurs portes pour **offrir aux petits et grands un patchwork joyeux de couleurs et de culture !** Des rendez-vous à ne pas manquer pour passer de belles vacances d'hiver en famille !

Retrouvez prochainement le programme sur astrolabe-grand-figeac.fr et sur ville-figeac.fr.

(*) Africajarc, Antenne d'OC, Arrosoir, Astrolabe Grand-Figeac, Carrefour des Sciences et des Arts, Centre des Monuments Nationaux, Centre social et de Prévention de Figeac, Lire à Figeac, Maison des Arts Georges et Claude Pompidou, Musée Champollion - Les Écritures du Monde, Office de Tourisme du Grand-Figeac, Pays d'art & d'histoire, Grand-Figeac et Ville de Figeac.

Vite dit

MUSÉE CHAMPOLLION - LES ÉCRITURES DU MONDE

Entrée gratuite le 1^{er} dimanche du mois

Pour toucher un public plus large, familial et local, le jour de gratuité est désormais fixé au 1^{er} dimanche du mois (hors juillet/août). Cette disposition ne s'applique pas aux groupes.

Devenez Ambassadeurs du musée !

Vous souhaitez profiter du musée toute l'année et le faire découvrir à vos ami(e)s ? Procurez-vous la carte « Ambassadeur » ! Pour 10 €, ce pass vous permet d'accéder librement pendant un an à l'exposition permanente et aux expositions temporaires.

De plus, la personne qui vous accompagne bénéficie du tarif réduit. Demandez-la à l'accueil du musée.



Fermeture annuelle du 16 au 31 janvier

Chaque année, le musée ferme ses portes au public durant deux semaines. Une période mise à profit par toute l'équipe qui s'active en coulisses à différentes tâches : nettoyage complet des salles et des vitrines, récolement des collections, inventaire des objets de la Boutique, mise à jour des supports de communication et de médiation, etc.

Cette parenthèse permet aussi de travailler en profondeur sur la programmation de l'année à venir : conférences, expositions temporaires, ateliers jeune public, visites guidées, etc.

Un nouveau site internet !

A découvrir dès le mois de février : www.musee-champollion.fr ! Doté d'un nouveau design, il permettra de parcourir les actualités du musée, l'ensemble des informations pratiques ainsi que l'agenda des animations. Une partie dédiée aux collections invitera à la découverte de thématiques et de nombreux focus sur les œuvres.

ERA IMMOBILIER FIGEAC

TRANSACTION

SYNDIC

GESTION

LOCATION

19 Rue Ortabadial
46100 Figeac



05 65 50 04 74

agencelgi@erafrance.com

www.era-agencelgi.com



MENUISERIES GANGA

FABRICANT - INSTALLATEUR

Fenêtres, portes, volets, portails, clôtures, pergolas, Isolation
PVC / ALU

Z.A. LARIVE - 46270 BAGNAC-SUR-CÉLÉ

Tél. 05 65 40 18 36
Mobile : 06 29 34 08 20

menuiseries-ganga.fr



DAMIEN GÉRARDIN
Chemin du mas de Lacombe
46100 FAYCELLES
06 67 93 06 90
damiengerardin@hotmail.fr



INFORMATION

sur l'opportunité de création
d'un projet solaire au sol
d'intérêt collectif
vers la zone d'activité Pech d'Alon

**Mercredi 24 janvier 2024
de 14h à 19h**

Salle Marie Laborde
Espace Henri Vayssettes
(ancien CES - rue V. Delbos - Figeac)

Renseignements :
permanence-publique@soleildumidi.fr

<https://www.soleildumidi.fr/permanence-publique-figeac>



La Mutuelle Communale

Une complémentaire santé solidaire accessible à tous

Se soigner est primordial mais, chaque année, de plus en plus de personnes renoncent à souscrire à une complémentaire santé ou sont contraints de recourir à une couverture minimale faute de moyens financiers suffisants. Pour tenter d'y remédier, la Ville de Figeac, à travers le Centre Communal d'Action Sociale, a mis en place un partenariat avec l'association MUT'COM. Un projet commun construit autour de **trois engagements forts : la santé, le lien social et le pouvoir d'achat.**

En proposant **une offre de qualité, ajustée aux besoins et au budget de chacun**, ce dispositif de mutuelle communale **permet au plus grand nombre d'accéder aux soins.**

Au-delà des avantages offerts par la complémentaire santé, l'adhésion à l'association MUT'COM permet également d'accéder à différentes initiatives innovantes, visant à **lutter contre l'isolement et la sédentarité, en incitant à la pratique sportive et aux activités culturelles.**

Pour en savoir plus :

Vous souhaitez faire réaliser un devis personnalisé et échanger sur tous les services et avantages proposés ?

Contactez Guillaume Eyragne, référent Mutuelle Communale :

- par téléphone au 05 65 50 02 68
- dans ses bureaux au 28 boulevard Juskwiewski, du lundi au vendredi de 9h à 12h

Retrouvez également toutes les informations sur www.lamutuellecommunale.com



ZOOM SUR

LOUER, ACHETER, CONSTRUIRE, FAIRE DES TRAVAUX...

Construisez votre projet avec l'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréée par l'État, l'ADIL offre **un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement** (location, accession à la propriété, copropriété, travaux de rénovation, d'agrandissement, d'adaptation, difficultés d'accès au logement, qualité de l'habitant, fiscalité, assurances, règles d'urbanisme).

Pour en savoir plus : www.adil46.org

RENCONTRER UN CONSEILLER DE L'ADIL À FIGEAC

Locataires, propriétaires ou en recherche d'un logement, l'ADIL vous apporte **des réponses adaptées à votre situation.**

Une **permanence est assurée le 2^{ème} vendredi du mois au Point Justice** (tribunal de proximité) de 10h à 12h et 13h30 à 16h.

Prise de rendez-vous : par téléphone au 05 65 35 25 41, par mail à l'adresse adildulot@gmail.com ou en ligne sur le site <https://adil46.rdv.date/>



Élus Figeac Autrement

Que se passe-t-il ?

La majorité municipale aurait-elle tout à coup pris conscience de son immobilisme lors du mandat précédent ?

En effet, les énormes projets se suivent et se ressemblent, avec des budgets initiaux mal évalués, et systématiquement dépassés, voire explosés.

La renaturation du Surgié, avec son budget initial à 2.7 millions d'euros, et déjà réévalué à 6.5 millions avant le premier coup de pioche, en est le meilleur exemple.

Serait-ce le résultat d'une soudaine fièvre dépensière, ou d'une volonté de laisser « une trace » dans l'histoire locale ? En tout cas, ce qui est sûr, c'est que cela va laisser des « traces » dans les futurs budgets municipaux.

Les conseillers municipaux : Philippe Brouqui, Christine Delestre, Arnaud Lafragette et Philippe Landrein.

Élus Vivre Figeac

Notre vœu : en 2024, du respect pour Figeac et les Figeacois.es

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année, en espérant une sérénité retrouvée au niveau national et international et, pour Figeac, que la municipalité se reprenne et mette fin à sa gestion erratique de notre commune. Exemple ? Reconnaître ses erreurs dans la gestion de la renaturation du Surgié. Avouer que l'effacement du barrage n'est imposé que par son défaut d'entretien et l'absence d'étude des alternatives possibles. Annoncer le coût prévu réel qui n'est ni le chiffre de 2,7 M d'€ donné en 2020 ni celui de 6,6 M annoncé en 2023 et auquel s'ajoute la passerelle (1 M), les aménagements induits (aucun chiffrage) et les 250 K€ des études depuis 2021. Mais aussi : mener une politique éducative incluant la petite enfance, arrêter la dérive fiscale (via le Grand-Figeac), ne plus lancer de projets immobiliers hors sol, avoir une vraie préoccupation écologique, ...

Les conseillers municipaux : Patricia Gontier et Pascal Janot.

Élu(e) Figeac Demain

Le coût des travaux au Surgié a été réévalué à plus de 6,6M d'€.

Ce coût élevé, engageant les finances de la ville sur des années et affaiblissant notre capacité d'investissement future, inquiète les habitants.

J'invite Mr le Maire à faire une réunion publique afin d'accepter d'échanger sur ces travaux mais également d'envisager d'autres alternatives avant de nous engager dans un possible gouffre financier. Un tel projet doit être compris et validé par tous.

La conseillère municipale : Aurélie Morel

Élus Figeac Ensemble – Majorité Municipale

Pour une démocratie sereine et éclairée

Dans un contexte anxiogène, où les guerres succèdent aux crises, avec une comptabilité morbide et quotidienne sur nos écrans, l'information – peut-on encore l'appeler ainsi – se réduit à interpellier notre cerveau de la façon la plus brutale possible.

Il est loin le temps de l'exposé des faits objectif et contradictoire, de la réflexion et de la synthèse. Nous avons tous contribué à cette dictature du chiffre qui nous interpelle, dans l'idée de quantifier de façon simpliste une douleur ou un ressenti (ex : échelle de la douleur de 1 à 10).

Si le chiffre des reçus au Bac nous enchante, le classement « PISA »^(*) nous désole. Les inondations, pour évoquer l'actualité, sont réduites à un chiffre de hauteur d'eau. Pendant des années, personne ne craignait de prendre le volant avec 10 000 morts sur les routes. Il a fallu un long combat pour imposer la ceinture de sécurité – vécue comme liberticide – comme pour limiter la vitesse...

Dans la vie politique d'aujourd'hui, les scandales – ou prétendus tels – se succèdent, les invectives fusent à l'Assemblée nationale et donnent une piètre image de la démocratie aux petits et aux grands. Nous oublions tous au passage que les parlementaires jouissent de l'immunité et peuvent se permettre ce qui serait répréhensible pour n'importe quel autre citoyen. Comment, dans ces conditions, garder le calme et la sérénité dans le débat démocratique local ?

Pourtant, nous n'avons jamais organisé autant de réunions publiques au niveau communal et intercommunal que pendant ce mandat. Force est de constater que des sujets de fond, comme la lutte contre les inondations, attirent peu de public quand d'autres déclenchent des polémiques irrationnelles.

Nous allons essayer de vous apporter les éléments de réflexion rationnels, pour que vous puissiez par vous-mêmes forger votre propre opinion, au lieu d'écouter celui ou celle qui parle le plus fort, souvent sans connaître le sujet, notamment à travers les réseaux sociaux.

La démocratie est l'affaire de tous. Elle nécessite le respect de chacun et chacune, en premier lieu de vous, nos concitoyens : vous n'êtes pas les supporters de boxeurs sur un ring où les cris sont censés encourager les combattants.

D'ailleurs il ne s'agit pas d'un combat, contrairement à ce que certains croient ou souhaitent, car le bien commun mérite mieux que cela : débattre oui, invectiver non !

Dans la réalité, une grande partie des délibérations du Conseil Municipal sont prises à l'unanimité ou à la quasi-unanimité car le bon sens nous anime tous. Cependant la nécessité pour certains de se démarquer autorise des commentaires qui, sortis de leur contexte, n'ont souvent pas beaucoup de sens.

En ce qui nous concerne, nous ferons tout pour ne pas répondre directement aux petites phrases mais sachez que vous pouvez compter sur nous pour animer un débat éclairé sur les sujets liés à la vie municipale.

Au nom de la majorité municipale, le maire et son équipe vous présentent leurs vœux pour une année sereine, éclairée et solidaire.

^(*) Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves

Le Maire : André Mellinger

Les adjoints : Bernard Landes, Marie-France Colomb, Christiane Sercomanens, Guillaume Baldy, Antoine Soto, Pascal Bru, Anne Laporterie et Nathalie Faure.

Les conseillers municipaux (dont 8 délégués) : Michel Lavayssière, Hélène Lacipière, Reyda Sehlaoui, Marta Luis, Etienne Lemaire, Monique Larroque, Jean-Claude Stalla, Claude Gendre, Léa Boller, Gilles Cros, Scarlett Allatre-Lacaille, Hélène Gazal et Frédéric Rubaud.

MUSÉE
Champollion
FIGEAC Les Écritures du Monde



LE 1^{ER} DIMANCHE
DU MOIS
ENTRÉE
GRATUITE*

* HORS JUILLET ET AOÛT



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DU MUSÉE DÈS FÉVRIER
2024 SUR WWW.MUSEE-CHAMPOLLION.FR